Groupe de travail Eau et Assainissement

Le 03 juin 2024 à 18h30
Grande salle

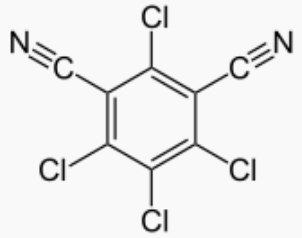
Ordre du jour :

Point actualité ajouté : métabolite R471811 du chlorothalonil

- REUT (reporté ultérieurement)
- Réhabilitation des fontaines Vie du service (reporté ultérieurement)
- Programmation des travaux des communes
- Visite de la mine le 11 juillet
- Point Info facture
- Vie du service
- Dégrèvements
- Divers

métabolite R471811 du chlorothalonil

Chlorothalonil



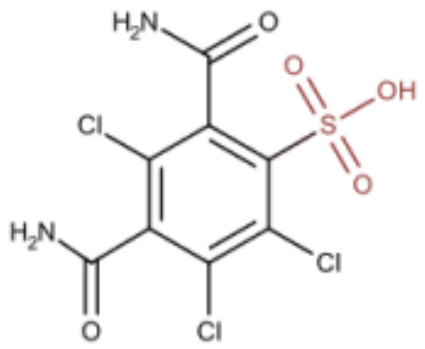
Identification

N° CAS	1897-45-6
N° ECHA	100.015.990
N° CE	217-588-1
N° RTECS	NT2600000
SMILES	[Afficher]
InChI	[Afficher]
Apparence	cristaux incolores et inodores[1].

Propriétés chimiques

Formule	$C_8Cl_4N_2$ [Isomères]
Masse molaire[2]	265,911 ± 0,015 g/mol C 36,13 %, Cl 53,33 %, N 10,53 %,

Molécule	N° CAS	Fonction	Autorisation de la SA (oui / non)	Année de la première autorisation de la SA[7]	Date de fin de la dernière autorisation de la SA
Chlorothalonil R471811	-	métabolite	non	1997	22 mars 2019

Numéro CAS	-
Nom usuel	Chlorothalonil R471811
ACD/IUPAC	Acide 2,4-dicarbamoyl-3,5,6-trichlorobenzènesulfonique
Masse molaire	347,6 $g.mol^{-1}$
Formule brute	$C_8H_5O_5N_2Cl_3S$
Formule semi-développée	
pK_a	-4,3 (Kiefer *et al.* 2020)
$logK_{OW}$	-1 à pH 7 (Kiefer *et al.* 2020)
Solubilité dans l'eau	Absence de donnée

Pourquoi découvre t on de nouvelles molécules ?

- Dans le cadre de son mandat de laboratoire national de référence pour les eaux destinées à la consommation Humaine (EDCH), le Laboratoire **d'Hydrologie de Nancy de l'Agence nationale de sécurité sanitaire** alimentation-environnement-travail (Anses) a recherché différents composés émergents, au cours de la période **2020-2021**, dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Combien de molécules supplémentaires recherchées ?

- S'agissant des pesticides et métabolites de pesticides :

Sur les 157 molécules recherchées (1/3 de substances actives et 2/3 de métabolites), 89 ont été quantifiées au moins une fois. Les fréquences de quantification sont ***assez semblables entre eaux brutes / eaux traitées et entre eaux souterraines / eaux superficielles****.*

Les métabolites sont plus fréquemment quantifiés que les substances actives correspondantes.

En particulier les métabolites chlorothalonil R471811 et métolachlore ESA sont les molécules les plus fréquemment quantifiées avec plus de 50 % de quantification en eaux traitées. Aucun dépassement de Valeurs sanitaires maximales (Vmax) n'a été observé lors de cette campagne.

- **<u>S'agissant des résidus d'explosifs :</u>**

Parmi les 54 molécules recherchées, 18 ont été quantifiées au moins une fois. Une quantification a été relevée dans moins de 10 % des échantillons. Ces quantifications concernent principalement des points d'intérêt (sélectionnés par les ARS en raison de leur vulnérabilité) d'origine souterraine, avec une concentration maximale observée de 0,85 µg/L pour le RDX. Les molécules quantifiées sont principalement :

o Des métabolites du TNT, 2,4-DNT et 2,6-DNT pour les régions du Nord et de l'Est de la France en lien avec la première guerre mondiale présentant une bonne corrélation avec les teneurs en ions perchlorate ;

o Des molécules d'utilisation plus récente telles que le HMX, RDX pouvant concerner des usages industriels (carrières, mines) ou militaires ;

o Des molécules d'origine industrialo-militaire telles que le 1-Nitronaphtalène (poudrerie)

o Des molécules d'origine industrielle autre : DPA et 2-Nitrophénol.

Comprendre la réglementation

- ANSES saisie par la DGS (direction générale de la santé) :
  - 15 février 2023 pour examiner le classement de la pertinence pour les eaux destinées à la consommation humaine du métabolite R417888 du chlorothalonil
  - Le 3 juillet 2023, pour réexaminer le classement de pertinence du métabolite R417811 du Chlorothalonil.

  - Règle actuelle en droit français :
    - pour chaque pesticide 0,1 ug/L
    - pour la somme des pesticides 0,5 ug/L (quelque soit le nombre de pesticides mesurés)

Génotoxicité et cancérogène du métabolite cité

- D'après les conclusions de l'Efsa (Efsa 2017), le métabolite chlorothalonil R471811 est considéré non génotoxique, sur la base de plusieurs tests de **génotoxicité négatifs** :

- un test de mutation réverse sur bactéries selon la ligne directrice OCDE 471 (v.1997),
- - un test d'aberration chromosomique in vitro sur lymphocytes humains selon la ligne directrice OCDE 473 (v.2014),
- - un test de mutation génique sur cellules de mammifères selon la ligne directrice OCDE 476 (v.1997) utilisant le locus de la Thymidine kinase (actuellement OCDE 490).
- Par ailleurs, sur la base des données disponibles, le métabolite chlorothalonil R471811 n'a
- pas été classé par l'Efsa quant à sa cancérogénicité.
- En l'absence d'évaluation par l'ECHA, cette molécule ne présente pas de classement
- harmonisé en tant que cancérogène et/ou mutagène16
- .
- À la date du 30 septembre 2021, cette molécule ne présentait pas de classification cancérogène par le CIRC ou l'US EPA.
- **Il n'existe pas de valeur toxicologique de référence permettant de calculer une valeur sanitaire maximale pour le métabolite chlorothalonil R471811.**
- Par conséquent, aucune VMAX ne peut être calculée pour le métabolite chlorothalonil R471811, **compte tenu des données disponibles à ce jour.**

suites

- Décision de l'anses à partir du 24/ avril 2024:

  - Le métabolite du chlorathalonil 471811 est désormais classé comme non pertinent en terme de toxicologie, et ne sont plus soumis aux limites de qualité mais leur concentration dans l'eau traitée doit être inférieure à la valeur indicative 0,9 ug/L .
  - Les métabolites non pertinents n'entrent pas dans le calcul de la somme des pesticides (<0,5ug/L) et ne sont pas non plus considérés pour l'évaluation de la qualité des eaux brutes.
  - De fait, cette molécule sort des paramètres suivi lors des prélèvements de contrôle sanitaire et des suivis spécifiques (suivi qualité eau) mais reste dans les campagnes de recherche ANSES.

Que peut on faire?

- Curatif :
  - Mettre en place des usines de traitement d'eau par osmose inverse sur chaque point de production:
    - **Avantages** : on extrait indifféremment les molécules présentes et on reconstitue une traitée finale en reminéralisant au bon pH d'équilibre.
    - **Inconvénients :** investissements très lourds (plusieurs dizaines de millions) à prévoir, prix de l'eau produite à multiplier par 4 pour le fonctionnement.

    - Préventif : travailler sur les périmètres de protection actuel, acheter les parcelles ainsi cartographiées, remettre en pâturage ou cultures sans intrant.
    - **Avantages :** maitrise foncière et qualitative pour les générations futures
    - **Inconvénients** : coût d'achat et d'entretien de ces parcelles, ne supprime pas les polluants déjà introduits. Rapport coût /risque /bénéfice à étudier pour chaque captage.
    - **Nouvelle voie:** diversification et recherche de nouvelles ressources
    - Modifier l'alimentation de Maizières et Viterne, en basculant selon les possibilités sur la ressource nappe alluviale de Méréville (quantité , qualité) avec une conséquence d'augmentation des coûts d'exploitation.

Autres suites envisagées

- Pour rappel la motion proposée par VP eau et assainissement a été votée à l'unanimité le 23/05/24
- Réunion organisée avec le service pour communes actuellement impactées : Viterne / Maizières
- Réflexion rapide sur un courrier sur les interrogations de l'exécutif sur ce sujet à l'ARS
- Travail en commun à l'ordre du jour avec le groupe Plan eau climat à l'échelle Pays Terre de Lorraine.

- **REUT**

Réhabilitation des fontaines Vie du service

Programmation des travaux des communes

Visite de la mine le 11 juillet

Point vie du service

29 chantiers en régie ont été réalisés au cours des mois d'avril mai.

Les propositions de dégrèvement

Dossiers à traiter

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : RÉSEAU FOND DE MONVAUX

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
La restriction des usages alimentaires de l'eau prise du 14 au 16 décembre 2023 a été prise de manière préventive. Les investigations menées ont permis d'affirmer que le prélèvement ayant conduit à cette restriction n'était pas représentatif de la qualité globale du réseau.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : EXHAURE DU FOND DE MONVAUX, PRISE D'EAU MOSELLE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (CHALIGNY, CHAVIGNY, MARON, NEUVES-MAISONS), soit 2456 personnes. Le responsable des installations est : « C. C. DE MOSELLE ET MADON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C. C. DE MOSELLE ET MADON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054002158

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 77
Valeur moyenne : 2,12 mg/L
Valeur maxi : 7,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,047 microgramme/L

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 14
Valeur moyenne : 0,173 mg/L
Valeur maxi : 0,2 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 77
Valeur moyenne : 33,7 °f
Valeur maxi : 41,6 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

Présentation des fiches info factures ARS 2023 : 13 fiches info qualité , dont 12 sont classées A et 1 une classée D (Marthemont)

ZONE DE DISTRIBUTION : RÉSEAU FOND DE MONVAUX

Conclusion sanitaire

2023

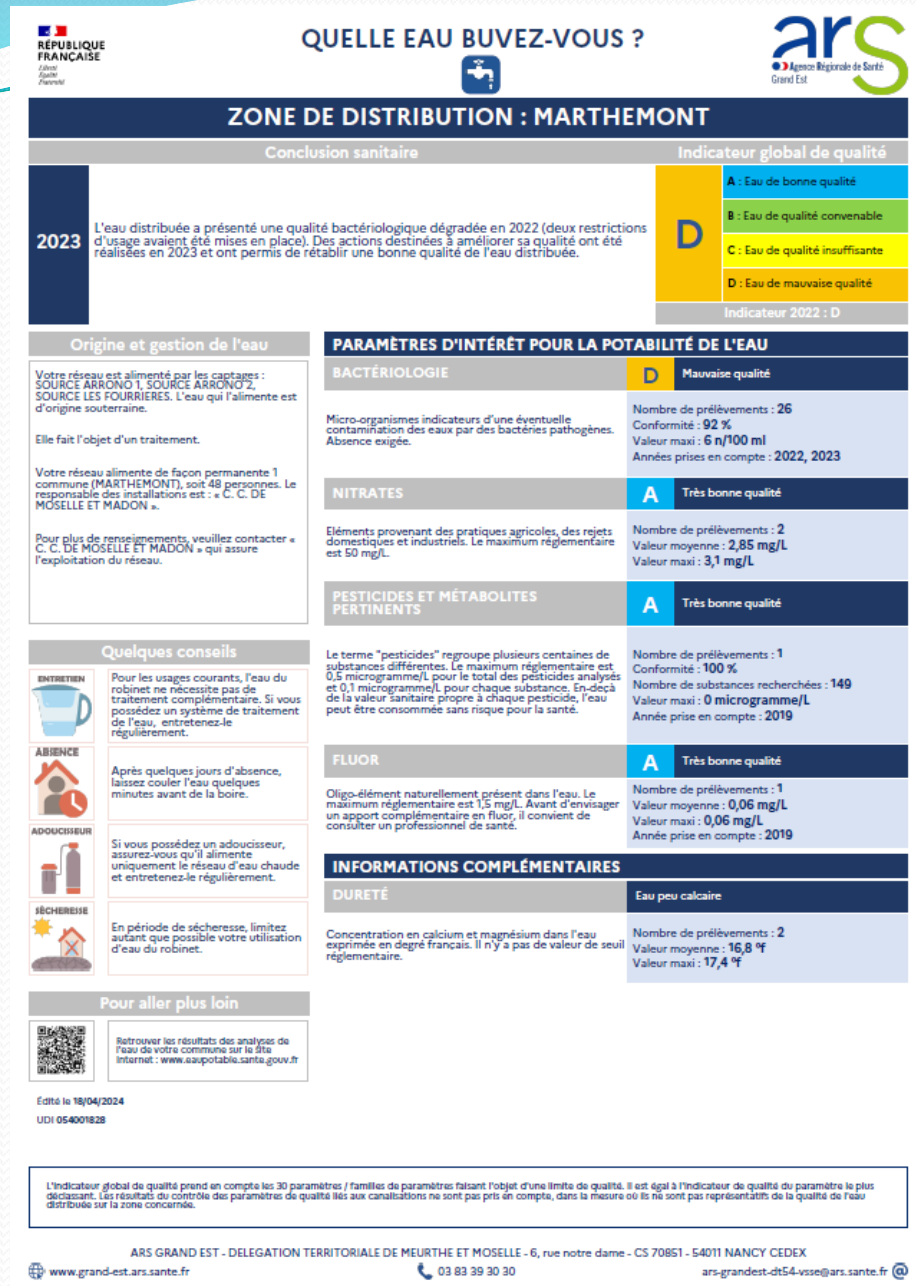
L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
La restriction des usages alimentaires de l'eau prise du 14 au 16 décembre 2023 a été prise de manière préventive. Les investigations menées ont permis d'affirmer que le prélèvement ayant conduit à cette restriction n'était pas représentatif de la qualité globale du réseau.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : MARTHEMONT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée en 2022 (deux restrictions d'usage avaient été mises en place). Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été réalisées en 2023 et ont permis de rétablir une bonne qualité de l'eau distribuée.	D

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE ARRONO 1, SOURCE ARRONO 2, SOURCE LES FOURRIERES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MARTHEMONT), soit 48 personnes. Le responsable des installations est : « C. C. DE MOSELLE ET MADON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C. C. DE MOSELLE ET MADON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/04/2024

UDI 054001828

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — D — Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 26
Conformité : 92 %
Valeur maxi : 6 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,85 mg/L
Valeur maxi : 3,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 149
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2019

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,06 mg/L
Valeur maxi : 0,06 mg/L
Année prise en compte : 2019

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 16,8 °f
Valeur maxi : 17,4 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr — 03 83 39 30 30 — ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

Focus sur Marthemont : cas particulier où l »ARS a pris en compte les analyses 2022 et 2023 d'où la note qualité dégradée de D

ZONE DE DISTRIBUTION : MARTHEMONT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2023	L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée en 2022 (deux restrictions d'usage avaient été mises en place). Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été réalisées en 2023 et ont permis de rétablir une bonne qualité de l'eau distribuée.	D

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : D

Demandes clients en mai 2024

→ Service de l'eau : (hors fichier OMEGA)

→ Service assainissement :
(enquêtes de branchement et établissement de certificats lors des ventes)

Questions diverses

